

**Yves FROMION**  
Député du Cher  
Maire d'Aubigny-sur-Nère

A Paris, le 3 mars 2008

59-08/YF/BP

### Question Ecrite

Monsieur Yves FROMION appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur sur les inquiétudes exprimées par les directeurs de magasins de bricolage.

En effet, dans ce secteur d'activité, les stocks sont importants afin de proposer un large choix aux consommateurs, on les évalue à 120/150 jours (voire 300 jours pour les produits saisonniers invendus) contre 15/20 jours pour les magasins alimentaires. Les magasins de bricolage pratiquent en moyenne un paiement à 90 jours, convenu contractuellement avec leurs fournisseurs or le Gouvernement envisage, dans le projet de loi de modernisation de l'économie, de fixer les délais de paiement à 60 jours maximum ce qui risquerait de condamner les entreprises de ce secteur.

Il lui demande donc quelles mesures sont envisagées pour assurer la pérennité les entreprises de bricolage.

Yves FROMION